

SUCRE DE BETTERAVES EN CANADA.

Il y a plusieurs années passées le département de l'Agriculture du Canada se procurait une certaine quantité de graines de betteraves pour manifester le sucre, dans le but de la distribuer parmi les cultivateurs, mais malheureusement la culture de cette racine n'a eu qu'un faible succès.

En 1867 monsieur Cuisset de Québec publiait un traité sur la culture de la racine de la betterave pour la fabrication du sucre. En 1872 le département déléguait M. Edward Barnard en Europe dans le but de continuer des recherches relativement à la betterave à sucre, et le sucre de betterave.

Messieurs Wm Sharffe, Robert Lauder, le comte des Etangs, Dr W. Saunders, C. C. James et plusieurs autres ont aussi écrit sur ce sujet afin de faire développer cette industrie en Canada.

La Législature de la Province de Québec, en 1875 adopta une loi pour autoriser le lieutenant gouverneur en Conseil d'accorder une somme annuelle de \$5,000 pour cinq ans dans le but d'établir une manufacture de sucre de betterave.

En 1876 la Législature de Québec a adopté une loi augmentant la somme à \$7,000 par année pour 10 ans.

En 1878 une compagnie du nom de "La Compagnie de Sucre de Betterave de la Province de Québec" obtint un Acte d'incorporation, avec un capital souscrit de \$50,000. Cette compagnie ne réussit pas et en 1880 un nouvel acte a été adopté pour incorporer une compagnie avec ses bureaux principaux à Farnham. Cette compagnie s'engageait à manifester 100 tonnes de betteraves par jour, pourvu que le gouverneur de la province lui transférât le subside pourvu par l'acte de 1876.

En 1881 une nouvelle compagnie fut incorporée sous le nom de "L'Union Franco-Canadienne" avec un capital de dix millions de francs, avec son bureau général à Paris, le bureau local à Montréal, et l'usine dans le comté de Berthier.

Par un acte de 1882 (Victoria chap. 23) la législature de Québec convint d'accorder à la compagnie de Farnham un montant de \$7,000 par année pendant 10 ans, et une somme de \$2,000 pour être distribuée parmi les cultivateurs au taux de 75 centins par tonne de betteraves délivrée à l'usine.

Une troisième "La Compagnie de Sucre de Betterave Pionnier" fut plus tard incorporée, avec son centre d'affaires à Coaticook. Cette compagnie reçut une subvention de \$3,500 en 1882, mais elle ne semble avoir accompli rien de pratique.

Le subside de \$70,000 accordé à l'usine de Farnham a été payé par sommes annuelles de \$7,000. Le gouvernement a aussi payé \$860 pour primes d'assurance à la même manufacture. Le gouvernement fédéral vint en aide à l'industrie du sucre de betterave, et par le chapitre 31 des actes de 1891, le parlement du Canada offrait une prime d'une piastre par 100 livres et en outre 3½ centins pour chaque degré ou fraction au-dessus de 70 degrés déterminés par le polariscope à tout producteur de betteraves à sucre brutes en Canada, et ce, pour un nombre d'années devant se terminer le 30 juin 1893. Par l'adoption d'une loi subséquente une extension de temps jusqu'au 30 juin 1895 a été accordée, et à la session de cette même année la prime a été